



CONVENTION POUR LA MISE A

DISPOSITION

D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Entre :

**La Communauté de Communes du
Haut-Languedoc
5 rue de l'Artisanat
81230 LACAUNE**

Tél : 05.32.11.09.25

Et :

Mr / Mme :

Adresse :

.....

.....

Tél :

Dans le but de traiter les ordures ménagères d'une manière respectueuse de l'environnement et à moindre coût, la Communauté de Communes du Haut-Languedoc incite ses usagers à pratiquer le compostage domestique. Chaque foyer a la possibilité de s'équiper d'un composteur que la Communauté de Communes s'engage à lui mettre à disposition.

La Communauté de Communes s'engage à :

- ✓ Fournir un composteur individuel, un bio-seau et un harpon mélangeur.
- ✓ Informer les usagers sur la pratique du compostage (guide du compostage...).
- ✓ Assurer un suivi et une assistance aux problèmes rencontrés.

**P/o Le Président
Daniel VIDAL**

Je m'engage à :

- ✓ Verser une participation de 20 € pour la mise à disposition d'un composteur, d'un bio-seau et d'un harpon mélangeur.
- ✓ Suivre les instructions données par la Communauté de Communes pour l'utilisation du composteur.
- ✓ Restituer le composteur à la Communauté de Communes en cas de non utilisation ou de déménagement contre son remboursement.
- ✓ Utiliser le composteur uniquement sur mon terrain
situé à :

Fait à le

Signature :

A NOTER : PAIEMENT EN ESPECES OU CHEQUES A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

PARTIE A CONSERVER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de Communes du Haut-Languedoc

Mise à disposition d'un composteur avec une participation de 20 € (délibération du Conseil de Communauté en date du 28 février 2017)

NOM / Prénom :

Adresse :

Livré le : par : Signature agent :